



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Service Connaissance Information
Développement Durable Autorité
Environnementale

Pôle Autorité Environnementale

Téléphone : 04 26 28 67 56

Courriel : ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

ACCUSE DE RECEPTION DU DOSSIER COMPLET

DEMANDE D'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE SUR DOCUMENT D'URBANISME

N° de dossier: 2016-ARA-AUPP-00049

N° d'enregistrement du dossier : 2016-002834

Intitulé du projet : Élaboration d'un PLU de la commune de Menthon Saint Bernard dans le département de la Haute -Savoie

Maître d'ouvrage ou demandeur : mairie

Dossier reçu le 04/07/2016

La décision motivée sera prise dans les 3 mois à compter de la date de réception du dossier, soit au plus tard le 04/10/2016

Au-delà de ce délai, faute de réponse, l'avis sera réputé sans observation.

Pour la directrice

Pour la directrice de la DREAL
et par délégation
Le chef de service délégué CIDDAE

DREAL AUVERGNE - RHONE - ALPES / **DAVID PIGOT**
5, Place Jules Ferry 69453 Lyon cedex 06
7, rue Léo Lagrange 63033 Clermont-Ferrand cedex 1
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr